

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 2 février 2015 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement  
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien  
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Michel Allen, Directeur de la culture sport et développement social  
M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Mme Mélanie Dinel, Technicienne juridique  
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics  
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement  
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h et elle procède ensuite à la lecture de l'invocation.

Elle passe en revue les points de l'ordre du jour. Elle invite les élus à prendre la parole; Madame Pollak prend la parole.

---

**CA15 16 0036**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

---

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 2 février 2015 en déplaçant le point 65.02 au point 12.04 « Motion des élus – Implantation d'un système de véhicule en libre-service » et en ajoutant sous Affaires nouvelles « Création d'un comité sur le transport actif ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

### 10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 09 SE TERMINE À 20 H 39

CIToyENS	SUJETS
M. CLAUDE GLADU	Article de Karine Sanchez dans l'Express Dépôt de document
M. PHILIP TOMLINSON	Procédures
M. PIERRE LACERTE	Vote - Règlement sur les succots
M. MAXIME DORAIS	Vélo à Outremont
MME HEIDI QUINCY	Coopérative Le Suroît
MME MARIE-CLAUDE OUMET	Le bruit des enfants qui jouent dans les cours d'écoles Dépôt de document

La mairesse suspend la séance à 19 h 40. La séance reprend à 19 h 42.

---

### 10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

LA PÉRIODE DÉBUTE À 19 H 42 ET SE TERMINE À 19 H 47

Céline Forget	✓ Résolution adoptée à la dernière séance et proposée par la mairesse va à l'encontre de la jurisprudence dans Dumesnil– point 12.01 séance du 12 janvier 2015- va-t-elle être annulée
---------------	--

---

**CA15 16 0037**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 12 JANVIER 2015**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.05

---

**10.06 - DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Dépôt de la correspondance du Dr. Sidney Feldman sur le maintien du service de livraison de Postes Canada.

10.06

---

**CA15 16 0038**

**ADOPTER LA « DÉCLARATION MONTRÉAL ENGAGÉE POUR LA CULTURE - POUR DES QUARTIERS CULTURELS DURABLES »**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** la « Déclaration Montréal engagée pour la culture – Pour des quartiers culturels durables ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

12.01 1152504002

---

**CA15 16 0039**

**APPROUVER, DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS D'IMMOBILISATION LANCÉ PAR LA VILLE DE MONTRÉAL, EN VUE DU 375E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL, LE CHOIX DE L'EMPLACEMENT « ÎLOT SAINT-VIATEUR » COMME SITE FUTUR D'UN PÔLE CULTUREL QUI ACCUEILLERA ENTRE AUTRES LA MAISON INTERNATIONALE DES ARTS DE LA MARIONNETTE (MIAM), LES ARCHIVES ET UN ESPACE PUBLIC**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER**, dans le cadre de l'appel de projets d'immobilisation lancé par la Ville de Montréal, en vue du 375e anniversaire de Montréal, le choix de l'emplacement « Îlot Saint-Viateur » comme site futur d'un pôle culturel qui accueillera entre autres la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM), les archives de l'arrondissement d'Outremont et un espace public qui assurera cette nouvelle signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1152504005

---

**CA15 16 0040**

**ADOPTER LA POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER ET LOGISTIQUE AUX PROJETS SPÉCIAUX DES ORGANISMES PARTENAIRES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** la politique de soutien financier et logistique aux projets spéciaux des organismes partenaires de l'arrondissement d'Outremont, jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.03 1152504001

---

**CA15 16 0041**

**MOTION DES ÉLUS - IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE VÉHICULE EN LIBRE-SERVICE**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**CONSIDÉRANT** le dépôt au Conseil municipal de Montréal du rapport de la commission sur le transport concernant les véhicules en libre-service le 24 novembre 2014,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Montréal a annoncé qu'elle dévoilera en début d'année 2015 une politique globale pour guider le développement des voitures en libre-service à Montréal,

Le Conseil d'arrondissement se déclare favorable à l'implantation d'un système de véhicule en libre-service sur son territoire et demande au comité sur la circulation et le stationnement de soumettre rapidement au Conseil une recommandation sur son implantation lorsque la politique de Montréal sera connue.

**VOTE**

**Votent en faveur:** la conseillère Forget et la conseillère Gremaud

**Votent contre:** la mairesse Cinq-Mars et la conseillère Pollak

Rejeté, la mairesse ayant exercé son vote prépondérant suivant l'article 20.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. chapitre C-11.4).

65.02 (12.04) 1159916731

---

**CA15 16 0042**

---

**AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT TP01/01-12 OCTROYÉ À LA FIRME GESTION UNISOL INC. POUR LA FOURNITURE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'OUTILLAGE ET LA SUPERVISION NÉCESSAIRE À L'EXÉCUTION DE TOUS LES TRAVAUX INCLUANT LES FRAIS D'OPÉRATION POUR LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS FLORAUX ET D'ENTRETIEN DES ARBUSTES AU MONTANT DE 81 852,74 \$ INCLUANT LES TAXES ET L'AJUSTEMENT DE L'IPC POUR L'ANNÉE 2015 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** le renouvellement du contrat TP01/01-12 ayant pour objet la réalisation d'aménagements floraux et d'entretien des arbustes, la fourniture de la main-d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage et la supervision nécessaire à l'exécution de tous les travaux, incluant les frais d'opération, à la firme Gestion Unisol inc. pour un montant de 81 852,74 \$ (toutes taxes incluses) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

**D'IMPUTER** cette dépense selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.  
**PREMIER AMENDEMENT**

Il est proposé par Céline Forget  
appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'EXCLURE** du contrat l'aménagement de la mosaïque près du viaduc Rockland.

Un débat s'engage.

#### VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT

**Votent en faveur:** Les conseillères Forget et Gremaud

**Votent contre:** La mairesse Cinq-Mars et la conseillère Pollak

Rejeté, la mairesse ayant exercé son vote prépondérant suivant l'article 20.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. chapitre C-11.4).

#### **PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

20.01 NTA1155078004

---

#### **CA15 16 0043**

**AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT TP05/03-11 OCTROYÉ À LA FIRME "LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC." AYANT POUR OBJET LA PLANTATION D'ARBRES POUR UN MONTANT DE 20 680,70 \$, INCLUANT LES TAXES ET L'AJUSTEMENT DE L'IPC POUR L'ANNÉE 2015 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'AUTORISER** le renouvellement du contrat TP05/03-11 avec la firme "Les Terrassements Multi-Paysages inc." ayant pour objet la plantation d'arbres pour un montant de 20 680,70 \$ (toutes taxes incluses) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

**D'IMPUTER** cette dépense selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 CTA1155078002

---

#### **CA15 16 0044**

**AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT TP18/10-11 OCTROYÉ À LA FIRME PAYSAGISTE ROGER MARTEL INC. POUR DES TRAVAUX ARBORICOLES, AU MONTANT DE 178 172,28 \$, INCLUANT LES TAXES ET L'AJUSTEMENT DE L'IPC, POUR L'ANNÉE 2015 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** le renouvellement du contrat pour objet les travaux arboricoles (élagage d'entretien complet, taille de formation, haubanage, interventions d'urgence, abattage, essouchements, pose de gazon en plaques) TP18/10-11 octroyé à la firme « Paysagiste Roger Martel inc. » pour un montant de 178 172,28 \$ (taxes incluses);

**D'IMPUTER** la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 NTA1155078003

---

#### **CA15 16 0045**

**APPROUVER LE BAIL PAR LEQUEL L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LOUE POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS, À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2014, DES LOCAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL À L'ORGANISME CENTRE D'ÉTUDES MUSICALES PANTONAL, SELON LES TERMES, CONDITIONS ET AUTRES CLAUSES STIPULÉS AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTITULÉ « PROTOCOLE D'ENTENTE - LOCATION DE LOCAUX ET PARTENARIAT », ET EN AUTORISER LA SIGNATURE**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er septembre 2014, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme Centre d'études musicales Pantonal, selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente, et en autoriser la signature;

**D'AUTORISER** la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer le document intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1152504009

---

#### **CA15 16 0046**

**RÉSILIER LE PROTOCOLE D'ENTENTE 2012-2015 ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LA CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE RÉSILIER** le protocole d'entente entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont, à l'exception de l'addenda qui prévoit le remboursement de la somme de 100 000\$ versée d'avance à la Corporation du Théâtre Outremont, conformément à résolution du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2014 (CA14 16 0339), qui devait être applicable sur le premier versement de 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1142504030

---

**CA15 16 0047**

**DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2014, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2014**

**DÉPÔT** des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 décembre 2014, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 novembre 2014.

30.01 1152861002

---

**CA15 16 0048**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2014**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 décembre 2014.

30.02 1152861001

---

**CA15 16 0049**

**AUTORISER, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT, UNE DÉPENSE D'UN MONTANT DE 630 \$, TAXES INCLUSES, POUR L'ACHAT DE SIX (6) BILLETS POUR LE DÉJEUNER DU 30E GRAND PRIX DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 26 MARS 2015 AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER**, à même le budget de fonctionnement, une dépense d'un montant de 630 \$, taxes incluses, pour l'achat de six (6) billets pour le déjeuner du 30e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 26 mars 2015;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 NTA1152504006

---

**CA15 16 0050**

**ACCEPTER L'OFFRE DU CONSEIL DE LA VILLE EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, D'ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DE L'OFFRE DE SERVICE DE DÉCHIQUETAGE ET DE COLLECTE, EN BORDURE DE RUE, DES BRANCHES PROVENANT DU DOMAINE PRIVÉ SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2015**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'ACCEPTER** l'offre du conseil de la ville en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* d'assumer la responsabilité du déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2015, tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1155078001

---

**CA15 16 0051**

**ACCORDER À LA FIRME CITÉ NISSAN GABRIEL JEAN-TALON UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE NISSAN VERSA NOTE ANNÉE 2015, CONFORMÉMENT À L'ENTENTE-CADRE 941596, AU MONTANT DE 19 518,82 \$, INCLUANT LES TAXES - DÉPENSE PROVENANT DU PTI**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Cinq-Mars

**D'ACCORDER** à la firme Cité Nissan Gabriel Jean-Talon un contrat pour l'achat d'un véhicule Nissan Versa Note année 2015, conformément à l'entente-cadre 941596, au montant de 19 518,82 \$ (incluant les taxes);

**D'IMPUTER** la dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 NTA1155078006

---

**CA15 16 0052**

**AUGMENTER À 300 000\$ LA COMMANDE OUVERTE 2014-2015 AUTORISÉE EN DÉCEMBRE 2014 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE, DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES ET DES TROTTOIRS AVEC LE FOURNISSEUR MINES SELEINE, UNE DIVISION DE K+S SEL WINDSOR LTÉE, SUITE À L'ENTENTE-CADRE NO. 997557 CONCLUE PAR LE SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LA FOURNITURE**



**SUR DEMANDE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (FAISANT PASSER LA DÉPENSE DE 182 000\$ À 300 000\$)  
- DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUGMENTER** à 300 000\$ la commande ouverte 2014-2015 autorisée en décembre 2014 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage des chaussées et des trottoirs avec le fournisseur Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, suite à l'entente-cadre no. 997557 conclue par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture sur demande de sel de déglçage des chaussées (faisant passer la dépense de 182 000\$ à 300 000\$);

**D'IMPUTER** cette dépense selon les informations financières indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 NTA1145078042

---

**CA15 16 0053**

**APPROUVER LA LISTE DES LIBRAIRIES (FOURNISSEURS) ET L'ACHAT DE BIENS CULTURELS PAR LA BIBLIOTHÈQUE ROBERT-BOURASSA DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2015 ET AUTORISER UNE DÉPENSE DE 85 000 \$ PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** la liste des librairies (fournisseurs) et l'achat de biens culturels par la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2015;

**D'AUTORISER** une dépense de 85 000 \$ provenant du budget de fonctionnement;

**D'AUTORISER** l'achat de livres et de biens culturels pour la bibliothèque Robert-Bourassa, pour l'année 2015, par l'émission de commandes maîtresses auprès des librairies suivantes, selon les modalités ci-dessous :

LIBRAIRIE LA MAISON DE L'ÉDUCATION : 58 000 \$

GROUPE ARCHAMBAULT : 7 000 \$

LIBRAIRIE MONET : 20 000 \$

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 NTA1155061001

---

**CA15 16 0054**

**AUTORISER L'AFFECTATION D'UNE SOMME DE 137 000 \$, À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT, POUR LE FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE LOCALE AU THÉÂTRE OUTREMONT ET TRANSFÉRER CE MONTANT AU SERVICE DE LA CULTURE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'AUTORISER** l'affectation à même le budget de fonctionnement, pour le financement de la programmation culturelle locale au Théâtre Outremont et transférer ce montant au Service de la culture de la Ville de Montréal des montants suivants :

- 37 000\$ en 2015 (la Corporation du Théâtre Outremont devant rembourser la somme de 100 000 \$ versée d'avance conformément à la résolution du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2014 (CA14 16 0339);
- 137 000\$ respectivement en 2016 et 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 NTA1152504008

---

#### CA15 16 0055

**AUTORISER L'ÉMISSION D'UN BON DE COMMANDE POUR UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 30 000 \$ INCLUANT LES TAXES CHEZ DESCHÊNES ET FILS LTÉE POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIEL DE PLOMBERIE ET DE PRODUITS ASSOCIÉS POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE PLOMBERIE PRÉSENTS DANS LES BÂTIMENTS ET LES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT SELON L'ENTENTE-CADRE 632610 -DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** l'émission d'un bon de commande pour une dépense maximale de 30 000 \$ incluant les taxes chez Deschênes et fils Ltée pour la fourniture de matériel de plomberie et de produits associés pour l'entretien des systèmes de plomberie présents dans les bâtiments et les parcs de l'arrondissement selon l'entente-cadre 632610;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 NTA1145078039

---

#### CA15 16 0056

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À LA TARIFICATION**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la mairesse Marie Cinq-Mars donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires relatives à la tarification » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de modifier les dispositions réglementaires existant dans divers règlements de l'arrondissement afin de remplacer toute référence au règlement AO-6 par une référence générale au règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Outremont.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la mairesse Cinq-Mars demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01 1156695009

## **CA15 16 0057**

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2015)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la mairesse Marie Cinq-Mars donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement AO-279 sur les tarifs (exercice financier 2015) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'ajouter les articles prévoyant les frais pour la saison et la demi-saison de tennis et les vignettes universelles 403.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la mairesse Cinq-Mars demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02 1156695010

---

## **CA15 16 0058**

### **AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000\$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE PARCS DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000\$ pour l'aménagement de parcs dans l'arrondissement d'Outremont » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de décréter un emprunt pour l'aménagement de parcs dans l'arrondissement conformément au programme triennal d'immobilisations.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.03 NTA1156695012

---

## **CA15 16 0059**

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000\$ POUR LE PROGRAMME D'ACQUISITION ET DE REMPLACEMENT DE VÉHICULES**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000\$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de décréter un emprunt pour l'acquisition et le remplacement de véhicules de l'arrondissement d'Outremont, conformément au programme triennal d'immobilisations.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.04 NTA1156695013

---

## **CA15 16 0060**

**AVIS DE MOTION - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT D'UNE DURÉE MAXIMALE DE 15 MINUTES SUR LE CÔTÉ OUEST DE LA PARTIE DE L'AVENUE WISEMAN COMPRISE ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET DUCHARME - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT 1171 RELATIF AU STATIONNEMENT**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes, de 8 h à 10 h et de 16 h à 18 h, du lundi au vendredi, sur le côté ouest de l'avenue Wiseman, à partir de la ruelle située au nord de l'avenue Van Horne et un point situé à une distance de 15 mètres vers le nord, tout en conservant les heures prévues pour l'entretien de la chaussée, soit de 10 h à 12h le lundi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.05 1155069001

---

**CA15 16 0061**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 EN AJOUTANT L'ARTICLE 13.9 ET PORTANT SUR LE REVÊTEMENT DE TOIT PLAT (TOITS BLANCS)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (1177) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'ajouter de nouvelles dispositions réglementaires concernant les toits blancs et plats.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.06 1141899041

---

**CA15 16 0062**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 - EN MODIFIANT L'ARTICLE 6.1 ET PORTANT SUR L'USAGE PROVISoire - LA FÊTE DE LA SOUCCOT (FÊTE DE LA CABANE)**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : «Règlement modifiant le règlement de zonage 1177 » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les corrections apportées depuis l'avis de motion et la consultation publique;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'ADOPTER** le règlement AO-271 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) » dont l'objet est de prévoir que dans le cadre de la fête des cabanes (souccots), l'installation d'une cabane pourra débiter 3 jours ouvrables avant le premier jour de la fête et elle devra être démontée au plus tard 3 jours ouvrables après le dernier jour de la fête. Les samedis, dimanches et jours fériés tels que définis à l'article 61 de la *Loi d'interprétation* (R.L.R.Q., c. I-16) ne sont pas considérés comme des jours ouvrables. »

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** La conseillère Forget et la conseillère Gremaud

**Votent contre:** La mairesse Cinq-Mars et la conseillère Pollak

Rejeté, la mairesse ayant exercé son vote prépondérant suivant l'article 20.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. chapitre C-11.4).

40.07 1141899042

---

#### **CA15 16 0063**

##### **ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 100 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT - PTI 2015-2016-2017**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'ADOPTER** le règlement AO-281 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1156695002

---

#### **CA15 16 0064**

##### **ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (AO-1) - PRÉVOIR LA PRÉSENCE DES DIRECTEURS AUX SÉANCES DU CONSEIL ET UNE DISPOSITION CONCERNANT L'AJOUT DE POINTS AU CONSEIL**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2015;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE la secrétaire d'arrondissement a fait lecture de ce règlement;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** le règlement AO-282 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les séances du conseil (AO-1) » dont l'objet est de prévoir la présence des directeurs aux séances du conseil et également de prévoir les modalités d'inscription de dossiers sous la rubrique Motion des élus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1156695003

---

#### **CA15 16 0065**

#### **ADOPTION-RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET NUISANCES (1063) - BRUIT ÉMANANT DES COURS D'ÉCOLE LORS DES FESTIVITÉS OU ACTIVITÉS SCOLAIRES**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1er janvier 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les prohibitions et les nuisances (1063) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** le règlement AO-283 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les prohibitions et les nuisances (1063) » dont l'objet est de prévoir que le l'article 2 f) ne s'applique pas au bruit émanant des cours d'école lors des festivités ou activités scolaires en autant que ces dernières aient été préalablement accompagnées d'un avis au voisinage.

---

Un débat s'engage.

---

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** La mairesse Cinq-Mars et la conseillère Pollak

**Votent contre:** La conseillère Forget et la conseillère Gremaud

ADOPTÉ, la mairesse ayant exercé son vote prépondérant suivant l'article 20.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. chapitre C-11.4).

**CA15 16 0066**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS (1107) ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX (1047-6) - POUR PERMETTRE DE TRAVERSER UN PARC AVEC UN CHIEN TENU EN LAISSE**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2015;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE la secrétaire d'arrondissement a fait lecture de ce règlement;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**D'ADOPTER** le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits public et le Règlement relatif aux animaux » afin de spécifier que les chiens sont autorisés dans les parcs uniquement dans les sentiers aménagés s'ils sont tenus en laisse.

**PREMIER AMENDEMENT**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AJOUTER une exclusion concernant les mini-parcs et les parcs-école.

**VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT**

**Votent en faveur:** La conseillère Forget et la conseillère Gremaud

**Votent contre:** La mairesse Cinq-Mars et la conseillère Pollak

Rejeté, la mairesse ayant exercé son vote prépondérant suivant l'article 20.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. chapitre C-11.4).

**VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE**

**Votent en faveur:** La conseillère Forget et la conseillère Gremaud

**Votent contre:** La mairesse Cinq-Mars et la conseillère Pollak

**PROPOSITION PRINCIPALE REJETÉE**, la mairesse ayant exercé son vote prépondérant suivant l'article 20.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. chapitre C-11.4).

---

**CA15 16 0067**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIFS AUX ANIMAUX (1047-6) ET CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET LES NUISANCES (1063) - POUR PERMETTRE DE NOURRIR DES OISEAUX AVEC UNE MANGEOIRE**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2015;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE la secrétaire d'arrondissement a fait lecture de ce règlement;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** le règlement AO-284 intitulé « Règlement modifiant Règlement relatif aux animaux et le Règlement sur les prohibitions et les nuisances » afin de prévoir qu'il est permis de nourrir des oiseaux avec une mangeoire.

**PREMIER AMENDEMENT**

Il est proposé par Céline Forget

DE PRÉCISER « mangeoires suspendues ».

Amendement non appuyé.

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1156695006

---

**CA15 16 0068**

**ADOPTION - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT SUR LE CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE BLOOMFIELD COMPRISE ENTRE LES AVENUES LAURIER ET FAIRMOUNT - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT 1171 RELATIF AU STATIONNEMENT**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : «Règlement modifiant le Règlement 1171 concernant la circulation et le stationnement» a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** le règlement AO-285 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) ».

**VOTE**

**Votent en faveur:** La conseillère Forget et la conseillère Pollak



**Vote contre:** La conseillère Gremaud

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.13 1145069021

---

#### **CA15 16 0069**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)- ÉMISSION DE PERMIS NUMÉRO 403 DITS «UNIVERSELS» AUTORISANT AINSI AUX VÉHICULES D'UN ORGANISME D'AUTOPARTAGE DE SE STATIONNER DANS TOUTES LES ZONES DE STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX DÉTENTEURS DE PERMIS DE RÉSIDENTS IMPLANTÉES DANS L'ARRONDISSEMENT**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : «Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement» a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Cinq-Mars

**D'ADOPTER** le règlement AO-286 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) » dont l'objet est de prévoir des vignettes universelles no. 403 pour les véhicules auto-partage, pour un projet-pilote d'un an.

#### **PREMIER AMENDEMENT**

Il est proposé par Céline Forget  
appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RETIRER les secteurs 4 et 6 du projet de règlement.

---

Un débat s'engage.

---

Le vote sur le deuxième amendement débute.

La conseillère Gremaud indique qu'elle quitte la séance.

La conseillère Forget indique également qu'elle quitte la séance.

La mairesse suspend l'assemblée pour quelques minutes à 20 h 41.

La séance reprend en l'absence des conseillères Forget et Gremaud qui ont quitté la salle.

En présence de la conseillère Pollak, la mairesse annonce que la séance est ajournée à vendredi le 6 février 2015 à 9h.

---

Marie Cinq-Mars  
Mairesse de l'arrondissement

---

Marie-France Paquet  
Secrétaire de l'arrondissement

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 2 février 2015 à 19 h  
ajournée au vendredi 6 février à 9 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement  
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien  
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Michel Allen, Directeur de la Culture, des Sports, Loisirs et développement social  
M. Pierre Chapuis, Directeur aménagement urbain et patrimoine  
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics  
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens / Secrétaire de l'arrondissement

Reprise de la séance le 6 février 2015, à 9 h.

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)- ÉMISSION DE PERMIS NUMÉRO 403 DITS «UNIVERSELS» AUTORISANT AINSI AUX VÉHICULES D'UN ORGANISME D'AUTOPARTAGE DE SE STATIONNER DANS TOUTES LES ZONES DE STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX DÉTENTEURS DE PERMIS DE RÉSIDENTS IMPLANTÉES DANS L'ARRONDISSEMENT**

La séance reprend avec le vote sur le premier amendement.

**VOTE SUR LE PREMIER AMENDEMENT**

**Votent en faveur:** La conseillère Forget et la conseillère Gremaud

**Votent contre:** La mairesse Cinq-Mars et la conseillère Pollak

Rejeté, la mairesse ayant exercé son vote prépondérant suivant l'article 20.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. chapitre C-11.4).

**DEUXIÈME AMENDEMENT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud  
appuyé par Céline Forget

DE RETIRER le secteur 3 du projet de règlement.

---

Il est proposé par Marie Cinq-Mars  
appuyé par Céline Forget

DE REPORTER le dossier à une séance ultérieure.

#### VOTE SUR LA PROPOSITION DE REPORT

**Votent en faveur:** La mairesse Cinq-Mars, la conseillère Forget et la conseillère Gremaud

**Vote contre:** La conseillère Pollak

L'ÉTUDE DE CETTE PROPOSITION EST DONC REPORTÉE À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE.

40.14 1135069004

---

#### **CA15 16 0070**

#### **ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT LA FOULÉE DES PARCS 2015 - LE DIMANCHE 21 JUIN 2015 DE 7 H À 12 H - DIVERSES RUES**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'évènement La Foulée des Parcs 2015, qui aura lieu le dimanche 21 juin 2015, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1152504003

---

#### **CA15 16 0071**

#### **RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA DÉMOLITION ET À LA RECONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ DONNANT SUR L'AVENUE WILLOWDALE AU 49, AVENUE HAZELWOOD**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 14 janvier 2015, d'approuver les demandes de PIIA concernant ces immeubles;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1151899002;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** la demande d'approbation d'un PIIA relativement au 49, avenue Hazelwood.

Et selon les réserves suivantes :

1. L'implantation du garage est à revoir afin d'augmenter la marge latérale à un minimum de 1 mètre (côté Willowdale);
2. Il est demandé de déplacer légèrement le garage vers la voie publique (Willowdale), permettant ainsi de limiter la coupe d'arbres et de créer une zone jardin à l'arrière du garage;
3. Un plan d'implantation révisé devra être déposé à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine préalablement à l'émission du permis de construction.

#### **PREMIER AMENDEMENT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

**D'AUGMENTER** la marge à au moins 1,5 mètre.

Cette proposition n'est pas appuyée.

**VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE**

**Votent en faveur:** La conseillère Forget et la conseillère Pollak

**Vote contre:** La conseillère Gremaud

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.01 1151899002

---

**CA15 16 0072**

**DÉPOSER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ ARÉNA TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2014**

**DÉPÔT** au conseil d'arrondissement le compte-rendu de la réunion du Comité aréna tenue le 16 décembre 2014.

60.01 1152504007

---

**CA15 16 0073**

**DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES 18 NOVEMBRE ET 9 DÉCEMBRE 2014**

**DÉPÔT** des comptes-rendus des réunions du Comité sur la circulation et le stationnement des 18 novembre et 9 décembre 2014.

60.02 1156695011

---

**CA15 16 0074**

**DÉPÔT DES INTERVENTIONS DANS DES DOSSIERS DE LA VILLE-CENTRE**

**DÉPÔT** d'interventions de la direction des travaux publics et de la direction des services administratifs dans les dossiers de la ville-centre.

61.01

---

**CA15 16 0075**

**DÉPÔT - CERTIFICAT DES RÉSULTATS SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT SUR LE RÈGLEMENT AO-280**

**DÉPÔT** du certificat des résultats suite à la procédure d'enregistrement tenu le 29 janvier 2015 relativement au Règlement d'emprunt AO-280.

61.02

---

**CA15 16 0078**

**MOTION DES ÉLUS - CIGARETTE ÉLECTRONIQUE**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement afin d'interdire l'utilisation de cigarette électronique dans les édifices publics de l'arrondissement » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de prévoir l'interdiction desdites cigarettes électroniques.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci

65.03 1159916732

---

**AFFAIRES NOUVELLES**

70.01

---

**CA15 16 0079**

**CRÉATION D'UN COMITÉ SUR LE TRANSPORT ACTIF**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Cinq-Mars

**DE CRÉER** un comité sur le transport actif dont le mandat est de doter l'arrondissement d'orientations en matière de déplacement véhiculaire, piéton et cycliste et de prioriser les actions qui seront soumises en recommandation au conseil d'arrondissement avec les modalités suivantes :

Durée du mandat : Un (1) an à compter de la première rencontre. Le mandat est renouvelable.

Composition du comité : Huit (8) membres dont quatre (4) citoyens non rémunérés qui seront choisis pour leur formation et leur expertise dans le domaine de l'urbanisme, du génie ou de l'aménagement. Trois (3) ou quatre (4) autres membres seront des fonctionnaires de la Ville et la présidence de ce comité sera assurée par un ou deux membres du conseil d'arrondissement.

Fréquence des rencontres : Une fois par mois.

Il est proposé par Marie Cinq-Mars  
appuyé par Céline Forget

**DE REPORTER** le dossier à une séance ultérieure.

---

Un débat s'engage.

---

VOTE SUR LA PROPOSITION DE REPORT

**Votent en faveur:** La mairesse Cinq-Mars, la conseillère Forget et la conseillère Gremaud

**Vote contre:** La conseillère Pollak

L'ÉTUDE DE CETTE PROPOSITION EST DONC REPORTÉE À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE.

70.02.1 1159916735

---

**70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée.

---

Marie Cinq-Mars  
Mairesse de l'arrondissement

---

Marie-France Paquet  
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2015.